

La question de la femme au Maroc

MMLPL

1 - La croyance prévaut chez l'individu, homme ou femme, que la source des relations sociales qu'il vit, que ce soit au sein de la famille, au travail ou dans la rue, et qu'il appartienne à la classe ouvrière, à la petite bourgeoisie ou à la haute bourgeoisie, sont des relations naturelles, biologiques et non acquises du fait de l'imbrication de nombreux facteurs dialectiques.

2 - Cette perception superficielle des rapports sociaux est la même que la perception superficielle que l'on acquiert des relations d'oppression à l'égard des femmes au sein de la société dans laquelle on vit. Il les considère comme s'il s'agissait de relations biologiques naturelles, et il essaie de fournir des dizaines de justifications religieuses, psychologiques et biologiques superficielles pour justifier cette relation et ainsi la perpétuer.

3- Mais la source du rapport d'oppression des femmes, comme la source des rapports sociaux, reste les relations acquises, que de nombreux sociologues indépendants comme Karl Marx et Friedrich Engels avaient auparavant considérées comme nées avec le moment de l'émergence de la propriété privée, de la division des classes et la division du travail, telles qu'elles dataient de ce moment à l'âge de pierre supérieur, c'est-à-dire avec la soi-disant révolution agraire, et ainsi ils ont affirmé que cette oppression ne disparaîtrait qu'à la suite de la disparition de la propriété privée et de la division de classe.

4 - Sur la base de cette introduction générale, nous aborderons brièvement l'histoire de l'oppression des femmes au Maroc jusqu'à l'émergence du mode de production capitaliste, puis l'image de l'oppression des femmes entre les classes et au sein de chaque classe séparément, et enfin présenterons un certain nombre d'indicateurs sur le statut économique et social de la femme marocaine.

I - Les origines de l'oppression des femmes

1 - Les femmes jouent un rôle central dans la continuation de la vie humaine, que ce soit au niveau de leur rôle dans la production des nécessités de la vie quotidienne ou dans celle d'assurer la continuité de la vie par la naissance d'enfants comme nouvelles forces productives.

2 - Les femmes ont continué à jouer ce rôle central à la lumière des modes de production successifs, et où le rapport des femmes à leur environnement n'a cessé de varier selon la nature différente des superstructures idéologiques, politiques et juridiques, et par conséquent elles sont forcées d'essayer de s'y adapter.

3- Avec la prise de conscience humaine précoce du rôle central des femmes dans la production et la reproduction de la vie immédiate et avec l'émergence de la production agricole, de la propriété privée et de la division du travail, l'institution familiale est apparue historiquement comme une unité économique, et l'autorité patriarcale est apparue comme un moyen du contrôle masculin sur les femmes au sein de l'institution familiale avec l'oppression masculine des femmes qui y est associée Historiquement comme moyen de maintenir la domination économique et politique patriarcale sur laquelle les anciens États et empires ont été construits.

4- L'oppression historique des femmes en tant que relation sociale et économique fera de l'autorité patriarcale et de la domination de classe générée par elle une base économique, sociale et politique dans la construction des premières unités politiques de la famille, du clan et de l'État et leur développement ultérieur en États et empires. Comme toutes les formes de domination dans ses trois dimensions économiques, sociales et politiques, des luttes politiques de classe se sont également produites entre hommes et femmes et entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, lutte de classe qui a façonné le cours de l'histoire dans le processus de son développement.

5- Le processus historique de la société marocaine nous fournit un modèle pour un tel développement, notamment à la suite de la collision historique des tribus et des sociétés berbères qui ont formé le berceau de l'émergence de la société marocaine et des invasions lancées par d'autres peuples sur L'Afrique du Nord, en particulier l'invasion arabo-islamique à partir du VIIe siècle après JC. La tendance à la domination de classe masculine, économique, sociale et politique sur l'Afrique du Nord est devenue la base de la formation des différents États successifs dans la région nord-africaine, en particulier dans l'aire géographique occupée par l'actuel Maroc.

6- La recherche des origines de l'oppression des femmes au Maroc ne peut ignorer les dimensions historiques évoquées ci-dessus, qui ont constitué la base effective du processus de formation des familles, des tribus et du pouvoir politique des familles régnautes, qu'Ibn Khaldun a réussi à décrire avec brio dans son introduction et en faisant la base du fanatisme tribal et de la montée et de l'effondrement des États en Afrique du Nord. L'émergence de la « figure historique » hégélienne active qui dirigeait le règne et la succession des familles ne s'écarte pas de ce processus.

7- Le lien historique entre le processus de lutte des classes et la position transformée des femmes en fonction de la transformation de la domination idéologique et politique des classes dominantes, constitue une introduction nécessaire pour tout chercheur de cette position à travers l'histoire. On peut donc rencontrer des périodes historiques, notamment à l'ombre des tribus amazighes, avant qu'elles ne soient exposées aux invasions étrangères, une situation particulière pour les femmes dans laquelle elles jouissent d'une égalité réelle et tangible avec les hommes. En effet, les femmes amazighes

exerçaient un leadership politique efficace, et nous mentionnons ici le rôle éminent et actif de la reine amazighe « Dehya » dans la résistance farouche à l'invasion arabo-islamique. Les traces archéologiques des Romains, des Phéniciens et des Carthaginois en Afrique du Nord nous révèlent également le statut dont jouissaient les femmes, qui revenait à les représenter comme des déesses saintes.

8 - Ce qui nous intéresse dans cet article, c'est la réalité de la femme marocaine aujourd'hui à la lumière du mode de production capitaliste. Au sein de la famille, au sein de la société et au milieu de la lutte des classes en cours. La domination de l'autorité patriarcale sur les femmes au sein de la famille en tant qu'unité économique de base. Il le considère comme le mode de production existant comme base du contrôle social total, de l'exploitation économique et de la domination politique. A partir de là, il est possible d'appréhender matériellement la position de la femme au sein de la famille marocaine - en tant que porteuse d'enfants, nounou et travailleuse domestique - et aussi en tant que vendeuse de force de travail hors du foyer comme indicateur de la double oppression des femmes au sein de la famille, en plus de l'absence de droits fondamentaux au travail en dehors du foyer.

9- La relation des luttes des femmes avec la transformation sociale en général apparaît comme une question urgente dans l'agenda révolutionnaire, qui découle du rôle central des femmes dans la reproduction de la force de travail dans le contexte d'une reproduction sociale globale. Pour situer l'oppression des femmes en termes de reproduction sociale et de reproduction de la force de travail, de nombreux concepts doivent être définis, à commencer par celui de la force de travail elle-même qui produit un surplus économique à l'intérieur de la famille et à l'extérieur du foyer.

II - l'oppression de classe des femmes

1 - La contradiction au sein de la famille entre le mari en tant que propriétaire et la femme en tant que non-propriétaire dépendante, a conduit à la dépendance économique de la femme et au déclin de son statut juridique.

2 - Cette position de la femme marocaine a été établie à la lumière de la situation semi-féodale qui a précédé la domination politique de l'impérialisme français sur le Maroc. Les familles paysannes marocaines préféraient avoir des hommes plutôt que des femmes et essayaient de marier les femmes tôt pour assurer leur stabilité économique, bien que dans une position de dépendance vis-à-vis de leurs maris. Alors qu'un homme pouvait épouser religieusement quatre femmes pour avoir des enfants mâles, et aussi divorcer de ses femmes et en épouser d'autres pour avoir des enfants mâles. Cette situation a consacré l'infériorité de classe des femmes vis-à-vis des hommes, et la perte de toute légitimité des femmes vis-à-vis des hommes.

3 - La période de l'invasion impérialiste française marque le début de la déstabilisation des anciens schémas économiques semi-féodaux et de la situation sociale qui leur est associée, au profit d'une domination progressive du mode de production capitaliste, tant au sein des villes où la force de travail est vendue et achetée comme une marchandise, en échange de bas salaires qui permettent à l'ouvrier ou à l'ouvrière d'avoir une sorte de libération vis-à-vis de l'autorité patriarcale. . Et où la forte migration s'est développée de manière intensive vers les villes après que les colonialistes étrangers ont pris le contrôle des meilleures terres agricoles et les ont transformées en fermes capitalistes et ont transformé les paysans en salaires agricoles. Ces évolutions ont joué un rôle dans l'émergence de la famille nucléaire à l'intérieur des villes et sa transformation en unité économique au service de la production capitaliste, et le maintien de la subordination des femmes à l'autorité patriarcale au sein de ces familles comme facteur essentiel de production et de reproduction. de la vie, et la bénédiction des autorités et des lois en vigueur du contrôle des hommes sur les femmes comme pilier en échange de l'assujettissement de la classe ouvrière à l'exploitation bourgeoise.

4 - Après la sortie directe du colonialisme français, le Maroc a hérité de doubles structures économiques et sociales entre des villes situées sur les ports marocains les plus importants, tels que Casablanca, Agadir, Tanger et Kénitra, connues pour leur développement industriel et économique basé sur l'exportation, et où la la croissance des familles nucléaires était plus indépendante du patriarcat. Que ce soit en tant que classe ouvrière prolétarienne avec ses modes de vie simples en marge des villes. Soit une petite bourgeoisie travaillant principalement dans le secteur des services, le commerce et la fonction publique. Ou une haute bourgeoisie qui employait divers types d'industries, le commerce intérieur et extérieur, et possédait des biens immobiliers et des domaines agricoles modernes. Alors que de nombreuses villes intérieures du Maroc restaient dominées par le caractère rural, la production agricole et la persistance de structures sociales semi-féodales arriérées. Et où les femmes manquent de nombreux droits, que ce soit au sein de la famille, où la dépendance économique et les mariages multiples, ou au sein du travail, où les femmes sont exposées à une exploitation ou des agressions sexuelles scandaleuses. L'oppression des femmes marocaines sous ses anciennes formes existe toujours dans les centres-villes et les villages arriérés, et elle est encore perpétuée par la tyrannie de la tendance religieuse qui permet la polygamie et l'autorité patriarcale qui délégitime les femmes et élève le statut des hommes. Toutes sont des traditions et des coutumes qui reproduisent le même système d'oppression traditionnelle des femmes. Les partis religieux jouent un rôle central dans la consolidation et la préservation des coutumes anciennes.

5- Malgré le fait que les femmes marocaines sont victimes de formes modernes de double oppression à la lumière de l'exploitation capitaliste de la force de travail au sein de la famille nucléaire, et victimes de formes traditionnelles d'oppression des femmes alimentées par l'autorité patriarcale et la tyrannie de

la tendance religieuse , les transformations qui en ont résulté sous l'influence du mode de production capitaliste ont poussé un certain nombre de femmes petites-bourgeoises vers l'émancipation grâce à leur indépendance économique et à l'achèvement de leurs études, à la lutte au sein des mouvements de femmes petites-bourgeoises qui aspirent à établir des droits et des lois qui parvenir à la liberté et à l'égalité des femmes face aux hommes et à l'autorité patriarcale, et exiger l'abolition d'un certain nombre de dispositions religieuses telles que la polygamie et le système d'héritage.

6 - Il existe également un mouvement prolétarien de femmes, qui s'est développé et s'est développé depuis les années soixante du XXe siècle, dirigé par les mères, sœurs et filles de prisonniers politiques pendant les années dites des braises et des balles. Ce mouvement a été renforcé et développé par les militants de gauche, surtout les marxistes-léninistes, les camarades et amis des prisonniers politiques. Où elles ont contribué au développement du discours des femmes avec son contenu de classe et ont considéré que l'élimination de l'oppression féodale et de l'exploitation capitaliste ne peut être obtenue que sous le socialisme, qui ne sera atteint que par les actions des ouvriers et des paysans, des femmes et des hommes eux-mêmes.

7 - Le choc du mode de production capitaliste, dans la mesure où il produisait de l'exploitation obscène de la force de travail des femmes et des hommes dans les villes et dans les fermes capitalistes, a à son tour libéré un grand nombre de femmes des anciennes formes d'oppression . La nouvelle situation a également ouvert la voie à l'émergence de mouvements de femmes qui n'auraient pas pu apparaître dans l'ancienne société marocaine semi-féodale, et cela a ouvert de nouvelles opportunités pour le développement de la lutte des femmes malgré les différentes revendications entre les classes.

8 - Les femmes bourgeoises, qui ont accès à la propriété privée et aux possibilités cognitives et matérielles, sont capables de développer leur personnalité et de choisir leur mode de vie comme elles l'entendent. Cependant, les femmes marocaines bourgeoises, en tant qu'épouses, subissent encore des formes d'oppression de la part de leurs maris en raison de lois familiales rétrogrades, qui accordent encore de nombreux droits aux hommes au détriment des femmes, comme le système d'héritage et la polygamie, par exemple. Le règne de la richesse et de l'argent, généralement entre les mains d'hommes bourgeois, pousse le niveau d'oppression des femmes bourgeoises à ses limites.

9- Les femmes de la petite-bourgeoisie souffrent également de formes particulières d'oppression, bien que les membres de ce groupe social soient généralement libéraux et éduqués et vivent dans les grandes villes, mais leur situation financière relativement stable les rend plus libérales envers le mariage et plus enclines à relations sexuelles hors mariage. Au regard de la culture traditionnelle et de la vision rétrograde des hommes envers les femmes, les rapports hommes/femmes au sein de la petite bourgeoisie sont encore soumis à la tyrannie de l'oppression des femmes et à la persistance de

l'autorité patriarcale au sein des familles de la petite bourgeoisie. On remarque que ce sont les milieux petits-bourgeois qui ont favorisé l'épanouissement de la prostitution chez les femmes actives, en raison des bas salaires, mais aussi chez les femmes au chômage. Face au phénomène endémique de la prostitution dans les grandes villes comme marchandise sexuelle qui dédommage l'oisiveté des travailleuses et satisfait les désirs des hommes réticents à se marier, la vision petite-bourgeoise des femmes devient de plus en plus rétrograde et pousse vers le l'émergence de formes de violence à l'égard des femmes. L'émancipation des femmes dans ce milieu est également dépendante de la situation financière des femmes et de leur capacité à posséder des biens et une indépendance économique, ce qui reste rare compte tenu du retard des lois sur la famille. La ruée des femmes petites-bourgeoises pour acquérir des connaissances et exercer certaines professions comme le droit ou l'engagement politique en fait de farouches combattantes pour les droits des femmes, même dans leur perspective bourgeoise stérile, mais elle contribue à la cristallisation de la pensée générale de libération.

10- La position de la femme prolétaire marocaine diffère de celle des femmes de la petite bourgeoisie et de la haute bourgeoisie, en ce qu'elles sont contraintes de travailler sous une exploitation hideuse, que ce soit dans des usines textiles ou dans d'autres industries pour des entreprises traitant avec des entreprises étrangères, dans des conditions où il n'y a pas de bonnes conditions de travail et de bas salaires. Malgré ces circonstances, les prolétaires acceptent ces formes de travail dans le but de se libérer des contraintes du patriarcat, d'acquérir une sorte d'indépendance économique et d'aider leurs familles pauvres. Les femmes prolétaires sont soumises, de manière matérielle, à une double oppression au sein de la famille, où le travail domestique, la production directe de la vie et la procréation sont des travaux non rémunérés, bien que le capitalisme réalise le remplacement et le renouvellement gratuits de la force de travail, et son exploitation sur le lieu de travail, en l'absence totale de conditions de sécurité et pour les bas salaires. Par conséquent, les mouvements de femmes révolutionnaires cherchent à placer la lutte pour la libération et les droits des travailleuses et des paysannes au premier plan de la lutte socialiste.

III - Les indicateurs économiques et sociaux de la situation de la femme marocaine

1 - La mesure de l'ampleur de l'oppression des femmes marocaines ne relève pas seulement de considérations théoriques et de jugements de valeur qui peuvent être arbitraires, mais repose en grande partie sur les différents facteurs qui constituent l'existence sociale de la vie matérielle quotidienne des femmes. Par conséquent, cette mesure doit être fondée sur un certain nombre de facteurs matériels tels que l'éducation, la santé, l'emploi, l'égalité salariale,

les droits et devoirs prévus par le Code de la famille, et la mesure dans laquelle la loi n° 103-13 est en mesure de lutter contre les violences faites aux femmes. Voici quelques indicateurs économiques et sociaux tangibles de la situation de la femme marocaine.

2 - Le développement du secteur de l'éducation, de son contenu et de ses concepts dans le cadre du modèle de production capitaliste, pour constituer une source inépuisable de mise à disposition de forces qualifiées ou semi-qualifiées en fonction des besoins de production de plus-value et de développement de l'accumulation du capital. Dans ce contexte, la philosophie des dépenses dans le secteur de l'éducation s'est développée en fonction de l'évolution de la lutte des classes, car les dépenses d'éducation étaient une question individuelle pour les personnes et leurs besoins pour la valeur d'usage de l'éducation en raison de l'avancement social qu'elle procure aux individus. . Mais avec l'accroissement de la demande publique d'éducation à ses différents niveaux, le capitalisme a su transformer le besoin d'éducation en valeur d'échange et donc en éducation de classe. Mais avec l'escalade des revendications de la main-d'œuvre, y compris la fourniture d'une éducation populaire démocratique en échange de la plus-value que l'État prélève sous forme d'impôts, l'éducation publique est apparue et s'est développée au début du XXe siècle, et est devenue un facilité publique nécessaire pour les enfants de la classe ouvrière et en même temps source de production de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins d'accumulation du capital.

3 - Les politiques éducatives adoptées par les gouvernements des sociétés capitalistes ont continué à traiter les coûts du secteur éducatif en fonction de sa rentabilité, même si la mesure de cette rentabilité était à moyen et long terme. Le financement de ces coûts a également été une source de diverses crises financières, économiques, sociales et politiques, et une source de lutte des classes. L'éducation est devenue oscillant entre l'enseignement public et l'enseignement privé à un coût élevé, à mesure que l'écart de connaissances et de pédagogie entre eux s'élargit.

4 - Dans ce contexte, les politiques éducatives de notre pays ont plongé dans des crises qui ne finissent qu'avec le déclenchement de nouvelles crises, et puisque nous vivons dans une société capitaliste, on peut affirmer qu'il s'agit de crises objectives qui reflètent le poids des la charge du secteur de l'éducation sur les taux de profit et la plus-value réelle déduite du travail salarié. Et où les coûts ne doivent pas dépasser les taux de ces bénéfices. D'autre part, nous constatons qu'il s'agit de crises fabriquées pour réduire les dépenses publiques d'éducation en les détruisant au niveau des contenus et au niveau des moyens.

5 - L'avancement des femmes et leur indépendance économique au sein de la société capitaliste existante exigent qu'elles bénéficient d'une éducation publique gratuite de qualité, qui leur permette d'obtenir un emploi stable et une indépendance financière, réduisant ainsi le contrôle des hommes sur leur vie. Cependant, la souffrance des politiques éducatives des crises périodiques

réduit constamment les chances d'éducation des femmes et leur avancement ultérieur, ce qui les fait souvent quitter l'école tôt, surtout dans les déserts, et leur fait accepter des emplois vivants avec de bas salaires.

6- Selon les statistiques du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, les taux de scolarisation féminine dans tous les secteurs de l'enseignement primaire et primaire de 2000 à 2020 sont restés à des niveaux inférieurs à la scolarisation masculine, que ce soit dans le public ou l'enseignement privé, et variait entre 46 et 47 %.

7- Les taux de décrochage nationaux sont encore élevés, notamment le taux de décrochage relativement élevé des filles qui atteint 4%. Pendant ce temps, le taux de décrochage scolaire chez les filles a atteint 10,4 % ces dernières années. Alors que le taux d'abandon des filles au secondaire qualifiant était de 9,6 %.

8 - Avec le taux d'analphabétisme parmi la population âgée de 10 ans et plus en 2014, 32%, dont 8,6 millions de femmes. Le taux d'analphabétisme est encore plus élevé en milieu rural, 47,7%, contre 22,2% en ville, et chez les femmes 41,9% que chez les hommes, 22,1%.

9 - Le faible niveau d'éducation des femmes se reflète dans leurs domaines de travail. Au niveau national, on constate que 70,2% des femmes actives n'ont pas un niveau d'instruction, soit 56,3% d'entre elles ont un niveau de base dans le premier degré.

10. Cette situation est plus alarmante en milieu rural où la proportion de femmes actives sans instruction dans la population active a atteint 75,6 % en 2013. La situation reste également alarmante en milieu urbain, en moyenne 22,3 %.

11- La souffrance des femmes marocaines de la persécution des politiques éducatives va au-delà des étapes de l'éducation et de l'insertion professionnelle, à la souffrance des femmes enseignantes elles-mêmes, en particulier avec le recours à ces politiques pour détruire le statut régulier permanent des enseignants masculins et féminins et remplacer cela par des contrats à durée déterminée qui frappent en profondeur la stabilité du travail des enseignantes qui font l'objet d'expulsion et de privation de travail pour des raisons personnelles Loin des droits garantis par la loi sur la fonction publique dans le cadre de la situation régulière.

12 - Semblable au secteur de l'éducation, le secteur de la santé a également été soumis à des changements dans l'équilibre des pouvoirs en raison de la lutte de classe en cours entre la classe ouvrière et les forces capitalistes dominantes à travers leurs politiques gouvernementales. Le secteur de la santé s'est élevé vers la facilité publique en raison des nécessités des conditions d'accumulation du capital lorsque les secteurs productifs nécessitaient un grand nombre de travailleuses et de travailleurs masculins en

bonne santé pour éviter l'arrêt de la production, et par conséquent la baisse des taux de plus-values . Mais avec la transition du mode de production capitaliste à compter uniquement sur la mécanisation et les technologies modernes de production, ce qui a considérablement réduit le nombre de travailleurs et de travailleuses. En revanche, l'augmentation de la population, le nombre de chômeurs, la demande croissante d'établissements de santé publics et les coûts élevés des dépenses dans ce secteur, les politiques de la bourgeoisie ont progressivement commencé à s'éloigner de la prise en charge de ce secteur en fermant les cliniques publiques. et les remplacer par des cliniques privées coûteuses, c'est-à-dire vers un secteur de santé de classe.

13 - Les segments les plus vulnérables de la société à la persécution des politiques de santé sont les femmes marocaines, en particulier dans les zones rurales qui manquent même de la présence de cliniques, plutôt de médecins, de médicaments et de soins de santé primaires.

14- Dans ce contexte, on constate que le nombre de femmes en âge de procréer entre 15 et 49 ans ayant des besoins non satisfaits qui n'utilisent aucune méthode de contraception, et qui signalent leur refus d'avoir d'autres enfants ou le désir de retarder l'enfant suivant , est de 11,3 %. année 2018.

15 - Pour les mêmes raisons, le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) en 2020 a atteint 72,6%, dont 44,6% en ville et 111% en campagne. Alors que le taux de mortalité néonatale en 2018 était de : 13,6%, alors que le taux de mortalité infantile au cours de leur première année atteignait 18%, et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 22%.

16. Les inégalités entre les sexes persistent dans le domaine de la santé, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, les grossesses précoces sont toujours associées à un risque accru de problèmes de santé et de décès chez les femmes.

17. Au niveau national, l'âge du premier mariage des femmes marocaines a baissé à 25,8 ans (31,4 ans pour les hommes), dont 26,4 ans en milieu urbain (32,1 ans pour les hommes) et 24,9 ans en milieu rural (30,3 ans). années (années pour les hommes), une des raisons de la baisse de la fécondité et du taux de naissances prématurées. Il est important de noter le rôle crucial que joue l'éducation dans le suivi de la grossesse puisque 98,9 % des femmes diplômées du secondaire ont recours à soins prénatals contre seulement 70,3 % de femmes sans certificat.

18 - Il convient également de noter que le niveau d'instruction est un facteur important dans la prise de décision lors de l'accouchement, puisque 99,4% des femmes ayant suivi un enseignement secondaire ont été assistées par un personnel médical qualifié lors de l'accouchement, contre seulement 65,9% pour celles qui l'ont fait. ne pas avoir un niveau scolaire.

19. Des disparités importantes ont également été observées en termes de vaccination contre les six maladies ciblées : tuberculose, poliomyélite, tétanos, rougeole, diphtérie et coqueluche, selon le lieu de résidence et le niveau socio-économique. De plus, l'insuffisance pondérale touche 4,7 % des enfants de moins de cinq ans qui vivent en milieu rural, contre seulement 1,7 % en milieu urbain.

20. Selon le niveau socio-économique, les enfants de moins de cinq ans issus de milieux sociaux défavorisés présentent une insuffisance pondérale nettement plus importante que ceux issus de milieux socio-économiques plus aisés (6,7 % contre 1,1 %).

21. Selon le sexe, les garçons sont plus touchés que les filles par des taux de retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans autour de 15,8% et 14%, respectivement en 2011, 19,1% et 17,1% en 2004, et 22,9% et 22,4% en 1992 et 16,6 % et 15,8 % en 1987, respectivement. A noter que les carences en vitamines et en fer sont importantes chez les femmes et les enfants. Ainsi, environ un tiers des enfants âgés de 6 mois à 5 ans souffrent d'anémie ferriprive. Cela s'applique également aux femmes enceintes et en âge de procréer, où la prévalence de l'anémie ferriprive est de 37,2%. De même, les carences en vitamines A et D affectent respectivement un enfant sur quatre de moins de cinq ans et environ un enfant sur dix.

22 - Les politiques de l'emploi depuis l'entrée du colonialisme français au Maroc ont été soumises aux conditions de l'accumulation du capital et aux tentatives d'adaptation de la société marocaine aux conditions de l'accumulation du capital luxuriant; Ce processus a permis l'afflux de la population rurale aux marges des villes et leur formation de l'armée dite de réserve pour fonctionner, et donc la formation et le développement des effectifs de la classe ouvrière marocaine privée des moyens de production et de travail. pour les bas salaires en marge des grandes villes. Où se sont constituées de larges catégories de travailleuses.

23 - La sortie des autorités coloniales du Maroc en 1956 n'a pas changé cette stratégie, le capital local continuant à exploiter la production agricole pour développer les industries manufacturières dans les villes, et aussi à travers la transformation des domaines agricoles de la Badia en projets d'investissement qui dépendent sur la mécanisation supérieure de la production industrielle agricole, orienté vers l'exportation. Alors que la main-d'œuvre féminine et masculine de la Badia est exploitée en tant que travailleurs agricoles avec des salaires inférieurs au salaire minimum. Dans les villes, les ouvrières et ouvrières sont exposées à toutes les formes d'exploitation capitaliste.

24. Selon les chiffres du Haut-Commissariat à la statistique, le pourcentage de femmes actives âgées de 15 ans et plus travaillant dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en 2020, a atteint 30,8 %, dont 17,8 % dans les villes et 32,1 % à la campagne. Alors que le pourcentage de femmes travaillant dans le secteur industriel, y compris le secteur artisanal, a atteint la

même année 25,2%, dont 26,0% dans les villes et 20,0% dans les campagnes. Quant aux femmes travaillant dans le secteur des services, elles atteignaient 19,0% dont 21,4% dans les villes et 6,5% dans les campagnes.

25. La proportion de femmes actives sans instruction dans la population active est passée de 88,8 % en 1999 à 75,6 % en 2013. Cette situation demeure également préoccupante en milieu urbain, en moyenne 22,3 %.

26 - L'écart entre les femmes actives et les actifs masculins selon leur niveau d'études est important par rapport au niveau d'études supérieures. Le pourcentage de femmes actives est de 10,2% contre 7,2% pour les hommes, surtout en milieu urbain, 23% pour les femmes contre 12% pour les hommes. Cette situation explique le pourcentage élevé de femmes au chômage dans l'enseignement supérieur dans la population active féminine, en particulier dans les zones urbaines. A noter que les femmes actives diplômées du supérieur sont quasiment absentes en milieu rural (0,6% comme les hommes, 1,3%).

27. Entre 1999 et 2014, environ 1,96 million d'emplois nets ont été créés, soit une augmentation du volume total d'emploi (population active totale âgée de 15 ans et plus) en moyenne de 1,2% par an (1,3% en moyenne) par an pour les hommes et 0,8 % en moyenne par an pour les femmes). Cette évolution résulte d'une augmentation de l'emploi urbain (la population active en milieu urbain) en moyenne de 1,7% par an (1,9% pour les hommes et 0,9% pour les femmes), en plus d'une légère augmentation de 0,7% par an en milieu rural. (augmentation de 0,6 % pour les hommes et de 0,8 % pour les femmes).

28. L'évolution de la parité entre hommes et femmes au niveau de l'emploi indique que les hommes occupent un emploi trois fois plus que les femmes. L'analyse par région de résidence indique également que la parité hommes/femmes est plus inégale en milieu urbain qu'en milieu rural (4 fois en milieu urbain et 2 fois en milieu rural). Il convient également de noter que l'écart de parité hommes-femmes en milieu rural s'explique beaucoup plus par l'importance du désavantage des femmes par rapport aux hommes que par la difficulté d'accès à l'emploi.

29. L'analyse de la nature des emplois occupés par les hommes et les femmes révèle la forte présence des femmes dans les secteurs à faible productivité. Ainsi, les emplois occupés par les femmes varient fortement selon leur niveau d'instruction, avec une forte proportion de femmes, sans niveau d'instruction, dans les secteurs à faible productivité et les emplois peu qualifiés, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En conséquence, les femmes restent à risque et perçoivent une rémunération inférieure (la plupart travaillent en tant que travailleuses non rémunérées).

30- L'analyse de l'évolution de la population active occupée par sexe et branche d'activité pour la période 1999-2013 montre une présence significative des femmes par rapport aux hommes dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche), avec une part moyenne de environ 60 % du nombre total

de femmes actives contre 36,6 % pour les hommes. Elles sont également plus présentes dans l'industrie, à 15,3 %, contre 11,6 % pour les hommes. La présence des femmes prévaut dans les industries du textile, de la bonneterie, de l'habillement, de la chaussure et du cuir avec une part moyenne entre 1999 et 2013 d'environ 78,5 % de l'ensemble des femmes travaillant dans les industries manufacturières (elle est passée de 84,4 % en 1999 à 69,5 % en 2013).

31 - Selon les données des enquêtes annuelles réalisées par le ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, le taux de féminisation de l'emploi dans l'industrie (la proportion de femmes dans le total des effectifs permanents de l'industrie) est passé à 44,4% en 2013. Selon les branches d'activité, l'industrie textile, le fournisseur Le principal emploi féminin parmi les activités industrielles est une augmentation du taux de féminisation de l'emploi permanent, qui est passé de 64,1% en 2012 à 67,9% en 2013 sans atteindre le taux enregistré en 1999 (70,5 %).

32. Le nombre total de travailleuses permanentes dans le secteur industriel a atteint 243 073 travailleuses en 2013, contre 240 683 travailleuses permanentes en 2012. Les femmes travaillant dans l'industrie du textile et du cuir représentent 49,1% des femmes travaillant dans les activités industrielles, suivies par les femmes travaillant dans l'industrie du textile et du cuir. L'industrie agricole (24,3%), l'industrie électrique et électronique (14,4%), l'industrie chimique et semi-chimique (7,5%) et l'industrie mécanique et métallurgique (4,8%).

33. En 2013, le Service du commerce et de la réforme employait 133 126 femmes contre 121 155 femmes en 2012, soit une augmentation de 9,8 %. Le taux de féminisation de la branche commerciale a atteint 9,2% en 2013 contre 8,6% en 2012. Selon le statut professionnel, 62 492 femmes travaillent à leur compte, soit environ 47% du nombre total de femmes travaillant dans la branche commerciale.

34. Par région, en moyenne, entre 1999 et 2013, environ 80,1 % des femmes rurales actives bénéficiaient en général d'un statut d'aide familiale non rémunérée. Alors que le pourcentage d'hommes actifs vivant en milieu rural et jouissant d'un statut moyen de soutien de famille ne dépassait pas 33 % au cours de la même période.

35. Dans les villes, environ 77,9% des travailleuses sont salariées, contre une moyenne de 59,6% pour les hommes entre 1999 et 2013. Il convient de noter à cet égard que l'emploi salarié féminin en milieu urbain s'est intensifié pour atteindre 80% en 2013.

36- Les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel au Maroc 2006-2007 ont révélé que ce secteur représente 1,55 millions d'unités de production informelles. En 2007, il a créé un nombre total de 2 216 116 opportunités d'emploi, contre 1 901 947 opportunités d'emploi en 1999, ce qui représente un taux de croissance global de 16,5 %. Ainsi, le secteur informel contribue à

hauteur de 37,3% à l'emploi total non agricole contre 39% en 1999. Seuls 10,8% des emplois créés dans le secteur informel sont dédiés aux femmes. Hors agriculture, le secteur informel crée 39,4% de tous les emplois masculins contre 21% des emplois féminins.

37. Outre la discrimination à l'égard des femmes en matière d'activité, qui se traduit par un taux d'activité plus faible, les femmes souffrent également d'une discrimination dans l'accès au travail. Ce constat confirme le taux de chômage élevé des femmes, notamment celles qui sont diplômées. Le taux de chômage des femmes à l'échelle nationale en 2020 a atteint : 67,4 %, contre 51,4 % chez les hommes. Parmi eux, 67,5 % sont des femmes des villes et 37,5 % des femmes de la Badia. Le chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes.

38. Selon le lieu de résidence, les femmes urbaines, notamment celles de moins de 44 ans, sont plus touchées par le chômage que leurs homologues masculins. L'écart le plus important (8,7 points) est observé dans la tranche d'âge 25-44 ans (23,7 % en moyenne entre 1999 et 2014 pour les femmes contre seulement 15 % pour les hommes). Pour les 15-24 ans, l'écart moyen entre chômage féminin et masculin est de 6 points entre 1999 et 2014 (38,5 % pour les femmes contre 32,5 % pour les hommes). Pour les personnes de plus de 45 ans, les écarts se sont considérablement réduits entre 1999 et 2014. Le taux de chômage des femmes âgées de 45 à 59 ans était de 5,2 %, contre 4,3 % pour les hommes.

39. L'analyse de la structure du chômage par diplôme révèle que près des deux tiers des chômeurs sont diplômés (dont les trois quarts dans les villes). Pour les hommes, prédominent les chômeurs titulaires d'un diplôme de niveau intermédiaire. Parmi les femmes, les femmes diplômées des niveaux supérieurs sont les plus touchées par le chômage. En effet, la moitié des chômeurs diplômés supérieurs (50 %) sont des femmes (140 545 diplômées supérieures sont au chômage en 2013) et environ 80 % d'entre elles n'ont jamais travaillé.

40. Malgré les progrès réalisés depuis les années 1990, les disparités salariales entre hommes et femmes restent importantes. En effet, selon une étude, l'écart salarial entre hommes et femmes était de 56 % en 1991, 28 % en 1999 et 17 % en 2007. Ces disparités varient fortement selon le lieu de résidence et les caractéristiques individuelles.

41. Selon cette étude, les écarts salariaux selon le sexe sont de l'ordre de 27% en milieu urbain et de 37% en milieu rural, malgré le fait que les rendements associés à l'éducation des femmes sont meilleurs que ceux des hommes (environ 7% en 2007 contre 4,8 % pour l'éducation des femmes). Pour les hommes, il en va de même pour les retours sur expérience professionnelle avec un retour de 7,5% pour les femmes contre 6,6% pour les hommes, avec une baisse des salaires après 28 ans de travail, soit proche de la retraite.

42. Selon cette étude, seuls 36,2 % des écarts salariaux liés au sexe s'expliquent par des caractéristiques individuelles en 2007 (contre 30,9 % en 1991), tandis que 63,8 % de ces écarts s'expliquent par une nette discrimination salariale à l'encontre des femmes (contre 69,1 % en 1991). Cette distinction est plus prononcée en milieu rural (92,6 % contre 44,7 % en milieu urbain) et dans les secteurs primaires (environ 105 % pour l'agriculture, contre respectivement 64 % et 23 % dans les secteurs industriel et tertiaire). Bien que cet écart se soit réduit ces dernières années, il reste important.

43 - Parmi les formes d'oppression des femmes qui frappent au cœur de leur être et de leur dignité, et poussent les manifestations antérieures d'oppression politique et sociale à leurs plus hauts niveaux, figure la pratique de la violence physique qui menace le corps et la vie des femmes et leur stabilité psychologique et spirituelle.

44 - La Déclaration universelle des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, publiée en 1993, définit la violence à l'égard des femmes comme une manifestation de relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes à travers l'histoire, qui ont conduit à la domination des hommes et à la discrimination à l'égard des femmes et empêchent leur plein avancement. Selon la loi marocaine 103-13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la violence est définie comme tout acte ou omission physique ou moral, fondé sur la discrimination fondée sur le sexe, qui entraîne un préjudice physique, psychologique, sexuel ou économique pour une femme.

45. Alors que la définition de la Déclaration universelle affirme que la violence à l'égard des femmes est l'un des mécanismes sociaux critiques par lesquels les femmes sont placées dans une position subordonnée aux hommes. La définition du droit marocain ne s'intéresse pas à la finalité de la pratique de la violence et se limite uniquement à l'impact matériel de la violence, sans se référer à son arrière-plan.

46. Selon les données de la Commission du Plan publiées fin 2020, les formes de violence subies par les femmes marocaines sont les suivantes :

- 73,5% des femmes au chômage ont subi des violences, à un taux supérieur de 16 points à la moyenne nationale,**
- 1,5 million de femmes ont été victimes de violences électroniques, avec un taux de prévalence de 13,8%,**
- 12,6% des femmes ont subi des violences dans les lieux publics au cours des 12 derniers mois,**
- 40,6% c'est le pourcentage de violence chez les femmes qui possèdent un compte bancaire séparé, inférieur à ce qui est enregistré chez les femmes qui n'ont pas de compte bancaire (47%), et bien inférieur par rapport à celles qui ont un compte joint avec leur mari (55,8%).**

- 56,1% des femmes propriétaires d'un bien privé sont moins vulnérables à la violence que celles qui sont copropriétaires 81,3%,
- 16 % des femmes victimes de violence déclarent que leurs enfants, âgés de 5 à 18 ans, souffrent de problèmes de santé, notamment d'ordre comportemental et psychologique.
- 2,85 milliards de dirhams, c'est le coût des violences physiques et sexuelles pour les familles, et 1,98 milliards de dirhams, c'est le coût des violences conjugales pour la famille.
- 57,8% des femmes déclarent ignorer la loi 103.13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes.

47. Selon la prévalence des violences chez les femmes du groupe entre 15 et 74 ans, selon les formes de violence et le lieu de résidence de la victime, le Haut Commissariat au Plan a relevé les taux suivants en 2019 :

- Violence physique, 12,9% au niveau national, 13,2% dans les villes et 12,3% dans les villages ;
- Les violences sexuelles, 13,6% au niveau national, dont 14,8% dans les villes et 11,3% dans les villages ;
- Les violences psychologiques, 47,5% au niveau national, dont 47,8% dans les villes, et 47,8% dans les villages ;
- La violence économique, 14,3% au niveau national, dont 14,2% dans les villes, et 14,4% dans les villages ;
- La violence électronique, 13,8% au niveau national, dont 15,5% dans les villes, et 9,4% dans les villages.

48. La loi 103-13 a tenté de définir ces différentes formes de violence en fonction de leur contexte immédiat. La violence physique est définie comme tout acte ou omission qui affecte ou est susceptible d'affecter l'intégrité physique d'une femme, quels que soient l'auteur, la méthode ou le lieu de perpétration. La violence sexuelle est également définie comme toute déclaration, acte ou exploitation qui porterait atteinte au caractère sacré du corps d'une femme à des fins sexuelles ou commerciales, quel que soit le moyen utilisé pour cela. Considérant que la violence psychologique est définie comme toute agression verbale, coercition, menace, négligence ou privation, que ce soit dans le but de porter atteinte à la dignité, à la liberté et à la réassurance d'une femme, ou dans le but de l'intimider ou de l'intimider. D'autre part, la violence économique est définie comme tout acte ou omission de nature économique ou financière qui porte atteinte ou est susceptible de porter atteinte aux droits sociaux ou économiques des femmes.

49 - Les politiques législatives découlent de la réalité sociale, politique et économique du pays et s'appuient sur l'héritage historique et idéologique dominant. L'autorité patriarcale et l'hégémonie patriarcale, que l'on retrouve dans diverses législations marocaines, ont envahi la population berbère marocaine avec l'invasion arabo-islamique, c'est-à-dire depuis le VIIe siècle de notre ère. Toutes les études anthropologiques confirment que dans la société amazighe, une sorte d'égalité prévalait entre les hommes et les femmes, et une grande valorisation était accordée aux femmes. Il existe de nombreux écrits historiques, tels que l'histoire d'Ibn Khaldun, l'histoire d'Ibn Battuta et d'autres écrits qui parlaient du statut des femmes parmi les tribus berbères Masmoudah et Sanhaja, une situation qui prévalait sous le règne des Almoravides.

50 - Ainsi, le déclin historique du rôle de la femme marocaine s'est produit avec l'invasion arabo-islamique qui a duré jusqu'au XIIIe siècle, lorsque les traditions et coutumes patriarcales et la forte autorité patriarcale qui prévalaient dans la péninsule arabique ont été introduites, où l'infanticide féminin et la polygamie a prévalu et les femmes ont été placées à la deuxième place où la fille est la moitié du garçon depuis sa naissance. Ce fardeau historique, idéologique et religieux détruit progressivement les traditions locales et s'infiltré dans la législation en vigueur qui distingue le statut des hommes au détriment de celui des femmes.

51 - Le Code de la famille actuel, adopté en 2003, porte encore les effets de la domination masculine et de l'autorité patriarcale, notamment dans le domaine de l'héritage et dans le domaine de la tutelle des femmes dans de nombreuses transactions et comportements sociaux et économiques.

52. Le mode de production capitaliste exploite ce statut arriéré de la femme marocaine sur le plan législatif pour intensifier son oppression économique, notamment dans le domaine des disparités salariales.

Mouvement Marxiste-Léniniste – Line Proletaire (MMLPL)